

DIRECTION OPERATIONNELLE DE SOUK AHRAS

Réf : AT/DO41/SDTO/DRT/.42/2021

SOUK AHRAS LE : 06 OCT. 2021

DECISION DE RESILIATION DU CONTRAT N° AT/DO/SDFS/17/2021

Le Directeur Opérationnel ;

- Vu les statuts de l'entreprise publique économique Algérie Télécom, société par actions.
- Vu la décision DG N° 2293/2020 du 30/12/2020 portant la désignation de Monsieur REDOUANE AMEUR, en qualité de Directeur Opérationnel de SOUK AHRAS.
- Vu le Bon de Commande normalisé N° 06/2021 Du 01/02/2021, pour la réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement de câble à Fibre Optique tronçon : Mechta GOUCHGUECH commune de HENANCHA sur une distance de 2.5 km, attribué selon le contrat N° AT/DO/SDFS/17/2021.
- Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom de Janvier 2019, notamment son article N° 144 (144.1) relatif à la résiliation aux torts exclusif du partenaire cocontractant.
- Vu les deux mises en demeure du 30/03/2021 et du 17/05/2021 relatifs au retard enregistré dans la réalisation des travaux du chantier cité plus haut.

Décide :

Article 1 : De procéder à la résiliation du contrat N° AT/DO/SDFS/17/2021. Conclu entre l'entreprise cocontractant LOUAFI FATHI et la Direction Opérationnelle de SOUK AHRAS et de prononcer la résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

Article 2 : Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur fonction support et le chef de départements finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature.

Sous Directeur Technique

Signé: GABSI Adam



Le Directeur Opérationnel

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel Souk-Ahras

Signée : Ameur REDOUANE